

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

RACUMIN FOAM

Type(s) de produit

TP14: Rodenticides

Numéro d'autorisation: FR-2015-0025

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: FR-0005181-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	RACUMIN FOAM
---------------------------------	--------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR SAS
	Adresse	1, place Giovanni Da Verrazzano 69009 LYON France
Numéro de l'autorisation		FR-2015-0025
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		FR-0005181-0000
Date de l'autorisation		23/03/2016
Date d'expiration de l'autorisation		31/12/2025

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Frowein GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Am Reislebach 83 72461 Albstadt Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Am Reislebach 83 72461 Albstadt Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Coumatétralyl
Nom du fabricant	Bayer SAS
Adresse du fabricant	16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106 69266 Lyon Cedex 09 France
Emplacement des sites de fabrication	AlzChem Trostberg GmbH - Chemiepark Trostberg, Dr. Albert Frank Str. 32 D-83308 Trostberg Allemagne

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Coumatétralyl	Coumatetralyl	substance active	5836-29-3	227-424-0	0,4062
Isotridecanol,ethoxylated		Substance non active	69011-36-5	500-241-6	1,8

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: Mousse (prête à l'emploi)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H222 : Aérosol extrêmement inflammable, H229 : Récipient sous pression: Peut éclater sous l'effet de la chaleur</p> <p>H229: Récipient sous pression: Peut éclater sous l'effet de la chaleur</p> <p>H319: Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H360D: Peut nuire au fœtus.</p> <p>H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée { 1:indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger: }.</p> <p>H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P201: Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P260: Do not breathe dust/fume/gas/mist/vapours/spray.</p> <p>P264: Se laver ... soigneusement après manipulation.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280: Wear protective gloves/protective clothing/eye protection/face protection/hearing protection/...</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P337+P313: If eye irritation persists: Get medical advice/attention.</p> <p>P314: Get medical advice/attention if you feel unwell.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p>

P410 + P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501: Éliminer le dans ... conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale..

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Souris et rats – Professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestiques Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application sous forme de mousse Description détaillée: Application sous forme de mousse.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: -Rat : 20 à 30 g grammes de produit par trou ou passage ; -Souris : 4 à 30 g grammes de produit par trou ou passage. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: - Rat : 20 à 30 g grammes de produit par trou ou passage - Souris : 4 à 30 g grammes de produit par trou ou passage
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 5 kg. Aérosol en aluminium (avec revêtement interne en résine époxy phénolique) de 500 mL contenant 450 g de produit et 41 g de gaz propulseur.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer la mousse, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Deux applications par campagne de traitement sont recommandées.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Le trou ne doit pas être complètement rempli de mousse afin de permettre aux rongeurs de reconnaître leurs routes et passages habituels. Si le trou est complètement rempli de mousse, les animaux peuvent hésiter à passer.
- Le nombre de points de traitement dépend de la conception des locaux ou du bâtiment.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Porter des lunettes de protection durant la manipulation du produit.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- La fréquence des visites dans la zone traitée devrait être laissée à la discrétion de l'opérateur, à la lumière de l'inspection menée au début du traitement. Cette fréquence doit être conforme aux recommandations du code de bonnes pratiques approprié.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit de façon permanente pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ce produit ne doit être utilisé que dans des circonstances exceptionnelles, si les méthodes de contrôle non chimiques et d'appâtage traditionnelles s'avèrent inefficaces.
- Cette mousse ne doit être utilisée que pour un usage intérieur et dans des endroits qui sont hors de la portée des enfants ou des animaux non cibles (par exemple, gaines de câbles fermées, locaux d'appareils électriques et postes haute tension, cavités dans les murs et les cloisons).

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

-
- Pour éviter la présence de résidus dans les produits alimentaires et fourrages, il faut, lors de l'utilisation du produit, maintenir une distance d'au moins 2 mètres par rapport aux endroits où sont stockés, préparés et consommés des produits alimentaires et des fourrages
 - Retirer les excédents de produit avec du papier absorbant.
 - Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
 - Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).
 - Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
 - Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
 - Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
 - Ne pas laver à l'eau les ustensiles entre les applications.
 - Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Chaque lieu d'application doit être identifié d'une étiquette mentionnant les informations suivantes : «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]».
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Traitement antidotique : vitamine K1. Prendre l'avis d'un centre antipoison pour les indications ainsi que l'adaptation posologique de la vitamine K1 et le schéma de surveillance de l'INR (ou du temps de prothrombine).
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Dangereux pour la faune sauvage.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Lorsque la mousse est placée à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer qu'elle n'entre pas en contact avec l'eau.
- Une fois le traitement terminé, éliminer la mousse ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation : 48 mois.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS